

MAIRIE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES- 71520

Procès-Verbal Séance ordinaire du 11 juillet 2026

Début de séance : 18h30

Président : GIL Olivier

Secrétaire de Séance : PERROUSSET Gwenaëlle

Procuration : Clotilde AUBERGER donne pouvoir à Olivier GIL, Isabelle BLONDET donne pouvoir à CHARBONNIER François.

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
BISCHOFF Raphaël CHARBONNIER François GIL Olivier PERROUSSET Gwenaëlle TIFFAY Jacky	AUBERGER Clotilde BLONDET Isabelle	

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 :

- **Décision : Adopté à l'unanimité.**

2. Projet d'aménagement bois et forêts (préemption) : DÉLIBÉRATION N°2026/017

- **Décision** : Il est adopté par le conseil municipal, à l'unanimité, de :
 - **faire procéder à un inventaire précis des biens sans maîtres à l'ONF** (Office Nationale des Forêts) – **1^{ère} étape vers un plan de gestion de nos bois sous 5 ans**,
 - **Valider le principe d'une stratégie de développement du domaine forestier communal** pour acquérir des parcelles boisées (sous réserve de la possibilité financière et de l'accord des vendeurs).
 - **Autoriser M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.**

3. Pacte de solidarité de la Communauté de Communes du Clunisois (3 529€) : DÉLIBÉRATION N°2026/018

Dans le cadre du pacte de solidarité, la commune peut prétendre à la somme de 3 529€, il convient de les demander dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie.

- **Décision : Adopté à l'unanimité.**

4. Archives de la mairie et restauration de 3 registres : DÉLIBÉRATION N°2026/020

Suite au procès-verbal de visite d'inspection du 28 mai 2026 de Mme Luminet – Archiviste Départementale, demandant l'intervention d'un prestataire sur les archives de Curtil-sous-Buffière, un devis de Mme Véronique Monchal-Niederits El de 6 384€ TTC a été reçu.

Mme Luminet a demandé la restauration ou la reliure de 3 registres d'état civil et de délibérations, un devis transmis de La Relieuse pour un montant de 1 313.40€.

• **Décision :** Le conseil municipal approuve les devis de 6 384€ TTC et de 1 343.40€ et autorise monsieur le maire a demandé toutes les subventions possibles à ces dossiers.

5. Création d'un poste de rédacteur territorial : DÉLIBÉRATION N°2026/019

Afin de procéder au remplacement du poste de secrétaire de mairie, il convient d'ouvrir un poste de Rédacteur Territorial à compter du 1^{er} septembre 2026 pour 7 heures par semaine. Un tuilage est prévu entre les deux secrétaires jusqu'au 30 novembre 2026.

• **Décision :** Adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses :

a) Logements :

Il est proposé de rédiger un Règlement intérieur de co propriété pour les affaires personnelles qui sont entreposées par les locataires.

Des détecteurs de fumée neufs seront installés dans les deux logements.

Fin de la séance : 12h20

Fait à Curtil-sous-Buffières, le 11 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Gwenaëlle PERROUSSET

